

Armenian Orphans Fund

(Fond d'Orphelins Arméniens)

7788 – 143 Street
Surrey, BC, V3W 0L2



Telephone: (604) 594-1979

télécopieur: (604) 594-1609

e-mail: armenianorphans@shaw.ca

Formulaire d'adhésion

M.	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Mme.	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="checkbox"/>	Prénom	Initiales	Nom de famille

<input type="text"/>
Address

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Ville	Province	Code Postal

()	()	<input type="text"/>
Telephone	télécopieur	"e-mail

Étant membre du **Fond d'Orphelins Arméniens**, j'approuve et appuyer les buts et objectifs de l'organisation comme indique dans leur constitution, et, respecter les règlements tel que modifie de temps a autre.

Par mes paroles et en actes, j'encouragerai les jeunes Arméniens à lutter pour une vie meilleure et d'atteindre leur potentiel maximum.

Je fais une demande pour devenir un :

Membre Individuel Membre Corporatif de **Armenian Orphans Fund**.

Signature du demandeur _____ Date _____

Envoyer Ne pas envoyer : une copie de la constitution de **Armenian Orphans Fund**.

Pour usage officiel seulement:

S'IL VOUS PLAÎT VOIR VERSO

Déclaration de confidentialité :

Notre organisation s'engage à protéger la confidentialité des renseignements personnels de ses employés, membres et autres parties prenantes. Nous apprécions la confiance de ceux qui nous traitent et du public et reconnaissons que maintenir cette confiance exige que nous soyons transparents et responsables dans la façon dont nous traitons les informations que vous choisissez de partager avec nous. Au cours de nos divers projets et activités, nous pouvons recueillir et utiliser des renseignements personnels. Toute personne auprès de laquelle nous collectons ces informations devrait s'attendre qu'il est soigneusement protégé et que toute utilisation de ou des autres traitant de cette information est sous réserve du consentement.

Cotisations :

Cotisations syndicales couvrent une période de 12 mois. Les cotisations sont utilisées pour couvrir les frais d'exploitation associés aux membres (élections, rapports d'étape annuels et périodiques, Assemblée générale annuelle, etc.) Fonds excédentaires de cotisations syndicales, le cas échéant, à la discrétion du Conseil d'administration être utilisables pour financer des programmes/projets conformément aux buts et objectifs énoncés dans la Constitution.

Le montant de la cotisation établira chaque année à l'Assemblée générale annuelle. Cotisations pour la période en cours ont été fixées à \$40.00 pour les particuliers et 75,00 \$ pour l'adhésion corporative.

Chaque membre individuel a le droit de recevoir les États financiers annuels et le rapport d'exploitation, mises à jour périodiques des opérations de l'organisation, de participer à l'Assemblée générale annuelle, briguer un poste au Conseil d'administration et voter sur toutes les questions portées à l'attention des membres.

Membre corporatif aura les mêmes droits et privilèges comme des membres assujettis à la partie deux des statuts.

Le fonds arménien des orphelins est un organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada aux fins de l'impôt sur le revenu.

Pour plus d'informations sur les organismes de bienfaisance, consultez le site Web du gouvernement du Canada: www.cra-arc.gc.ca/charties

Numéro d'enregistrement : **860740745RR0001**